

Préfecture Val-de-Marne

La demande d'autorisation doit être, **au moins deux mois avant la manifestation,**
par l'organisateur de la manifestation au(x) préfet(s) de département concernés.

Date de la demande :

1. Organisateur de la manifestation

Personne physique

Personne morale :

Nom, prénom :

Nom :

Qualité :

Adresse :

N° voie :

Extension :

Nom de voie :

Code Postal :

Localité :

N° de téléphone :

(L'organisateur doit être joint à tout moment pendant
Le déroulement de la manifestation)

Adresse mail :

Nom de la manifestation :

2. – Date(s) et durée :

Date :

(ou) période :

du

au

Horaires d'utilisation de la voie d'eau : de heure(s) à heure(s)

3. Renseignements concernant la manifestation :

3.1 – Lieu :

Département(s) concerné(s) : **Communes traversées :**

1 -
2 -
3 -
4 -
5 -

Secteur de navigation concerné :
(bras de rivière, le cas échéant)

Points kilométriques de départ et d'arrivée :
(ou à défaut lieux de départ et d'arrivée)

Départ Pk
Arrivée Pk

3.2-Demande d'arrêt ou restriction de la navigation, motif(s), lieu, date et durée :

4. Activités nautiques :

1- Nombre total de participants :
2- Nombre total de bateaux :

3- Nombre total d'établissements flottants (constructions flottantes qui ne sont pas normalement destinées à être déplacées, par exemple les pontons) :

oui non

4.1 – Titres de navigation et commission de sécurité :

Les bateaux ou établissements flottants utilisés dans le cadre prévu par leur titre de navigation (certificat communautaire, certificat de bateau, carte de circulation ou certificat d'établissement

Les établissements flottants, recevant plus de 12 personnes, sont autorisés par la commission de sécurité

4.2 – Les mesures de sécurité :

1- Nombre de bateaux encadrant :

2- Nombre de bateaux chargés des secours et nombre de personnes qualifiés (joindre le dispositif prévisionnel de secours nautique et indiqué les diplômes des personnes qualifiées pour porter secours).*

Manifestation comprenant la participation de nageurs ou de personnes immergés dans l'eau

Joindre:

- **Attestation d'assurance.**
- ***Convention pour un dispositif prévisionnel de secours nautique signé avec un organisme de protection civile.**
- **Description avec plan.**